

Mobilités solidaires

14/10/2021

Premiers enseignements
de l'appel à projet « mobilités solidaires »
conjoint Cerema – Fondation Macif



L'appel à projet

POURQUOI CET APPEL À PROJETS ?

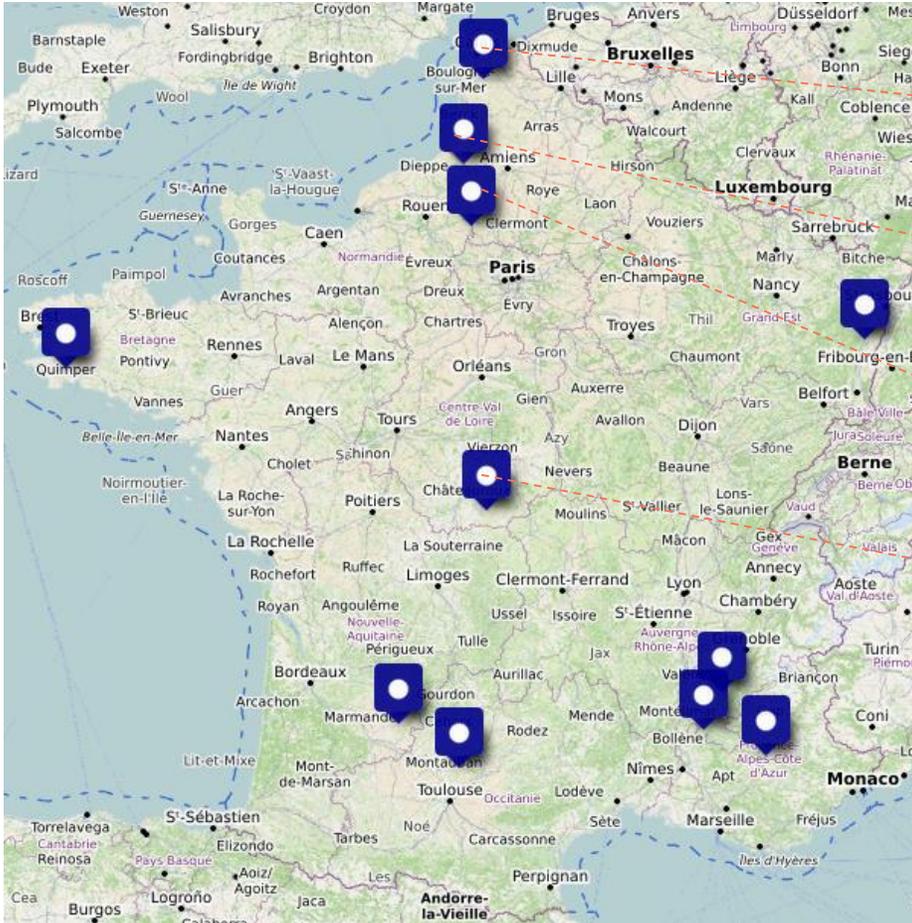
- pour lutter contre l'isolement des personnes fragilisées
- pour développer des solutions citoyennes, locales et innovantes, au sein d'une stratégie "mobilités" globale
- dans un contexte favorable après la parution de la Loi d'Orientation des Mobilités et du décret d'application sur les Transports d'Utilité Sociale

LES PRINCIPES

- un soutien financier de la Fondation Macif (70% des dépenses, subvention plafonnée à 15.000 €) et un accompagnement technique du Cerema
- capitaliser et diffuser les expériences
- un calendrier adapté à des projets émergents



Les lauréats



Familles rurales de Surques : créer un TUS au sein d'un bouquet de solutions existantes (stations d'éco-mobilité)

CCAS François Maillard au Coudray Saint Germer : créer une plateforme de mobilité à partir d'un TUS et TAD existants

L'Atelier à Blangy-sur-Bresle (centre social - épicerie solidaire) : créer un TUS - santé

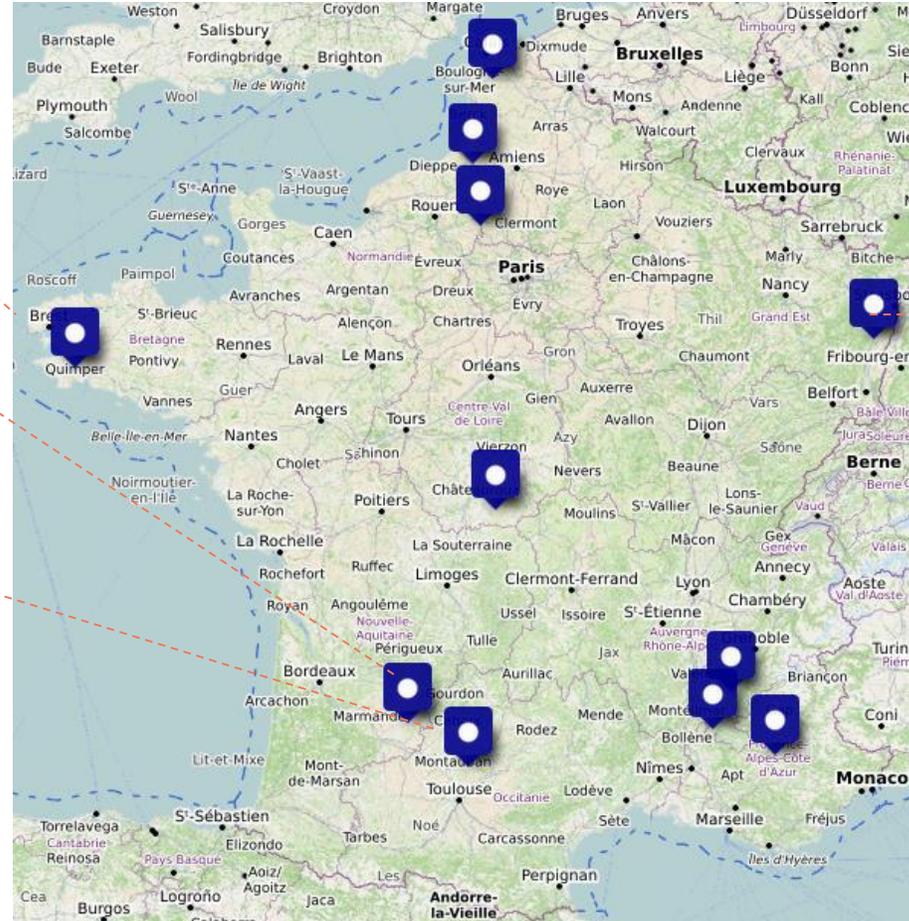
Syndicat mixte du Pays de la Châtre en Berry : créer un TUS avec une association

Les lauréats

Mobil'emploi à Quimper : TUS pour salariés et personnes isolées avec une entreprise d'insertion

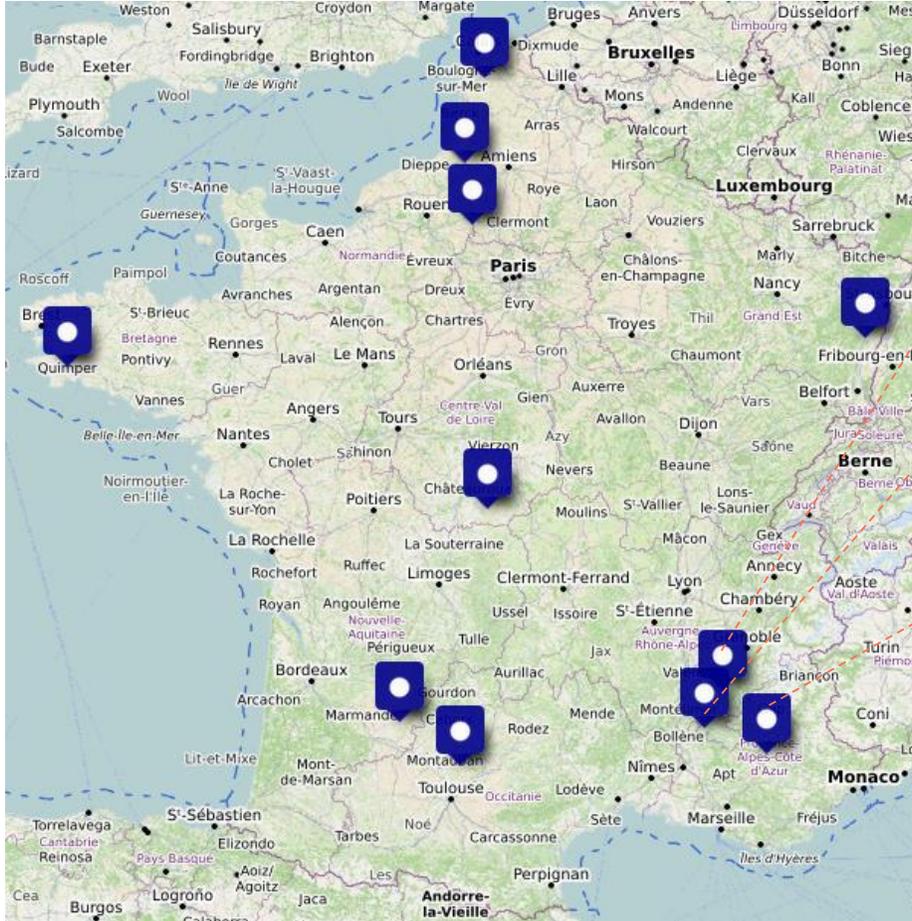
Mission Locale du Pays Villeneuvois : développer un TUS à partir de besoins définis (notamment jeunes)

Centre social Familles rurales de Monclar de Quercy : TUS avec véhicule de l'association



Emmaüs Ethiloc à Scherwiller : location de vélos, notamment électriques, recyclés

Les lauréats



Espace social et culturel du Diois : projet de navette équipée PMR conduite par des bénévoles

Centre social Carrefour des habitants du Nyonsais : projet de TUS très émergent, au sein d'un bouquet à concevoir

CCAS de Château Arnoux : projet exploratoire sur divers types de solutions pour réaliser un pilote à essayer

Enseignements du webinar d'échange du 14 octobre 2021

1.

Le transport d'utilité sociale (TUS) et services de mobilité

présentation

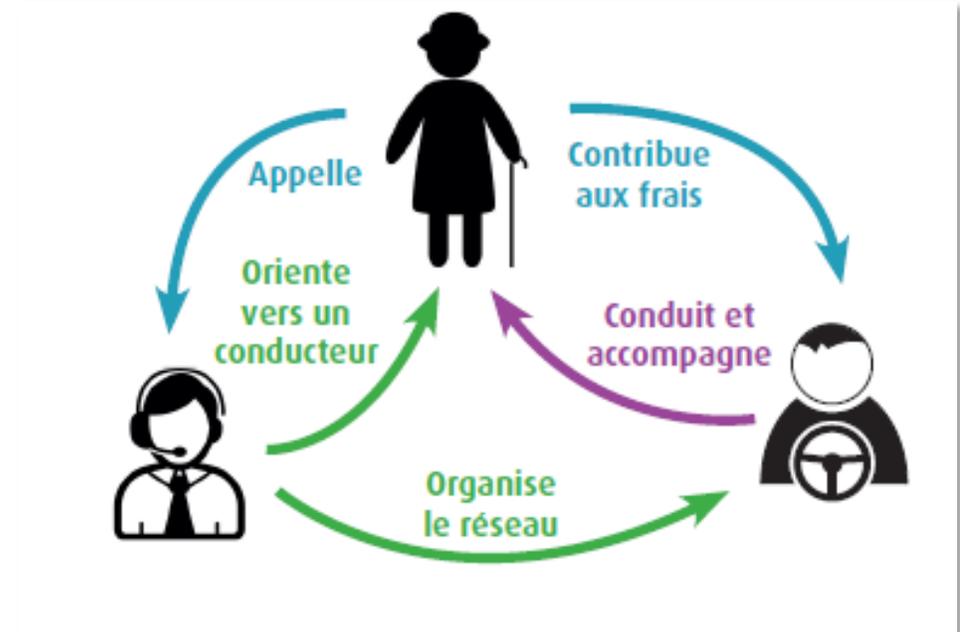
Le transport d'utilité sociale (TUS)

Un accompagnement de la mobilité

Jean Robert (expert du Cerema)

Présentation du TUS

- Des besoins diffus : isolement physique, précarité
- Basé sur des bénévoles et leur défraiement
- Un service à la personne : aider à la mobilité mais aussi accompagner



La loi Grandguillaume (Article L3133-1 Code des Transports)

Les **associations** [...] peuvent organiser des services de transport au **bénéfice des personnes dont l'accès aux transports publics collectif ou particulier est limité du fait de leurs revenus ou de leur localisation géographique.**

Ces prestations sont fournies à titre non onéreux, sans préjudice de la possibilité pour l'association de **demander aux bénéficiaires une participation** aux coûts qu'elle supporte pour l'exécution du service

Le décret (2019-850 du 20 août 2019)

Précise qui peut être **bénéficiaire** du transport d'utilité sociale

Résider dans une commune rurale ou dans une commune appartenant au périmètre d'une **unité urbaine de moins de 12 000 habitants**

OU

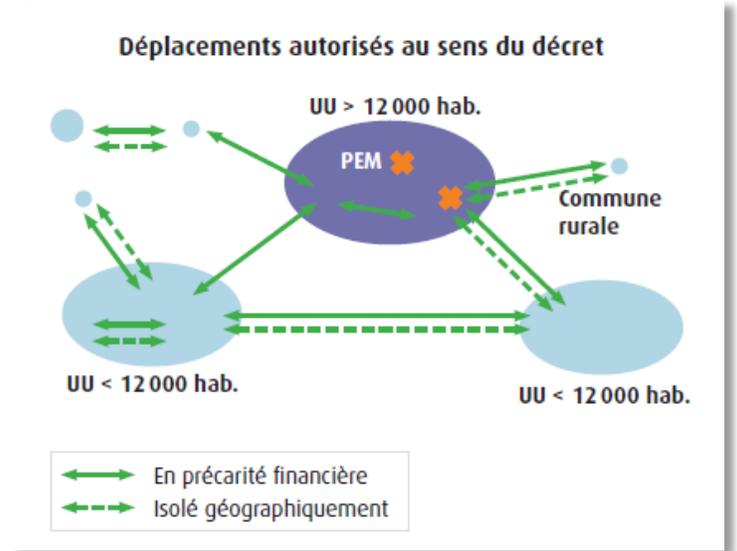
Avoir droit à **CMUC** ou bénéficier d'une des **dix prestations sociales** listées dans le décret

Fixe une distance **maximale de 100 km par trajet**

A l'intérieur de l'UU de moins de 12000 habitants ou pour rejoindre un **pôle multimodal** d'une UU voisine de plus de 12000 habitants

Les véhicules appartiennent à l'association ou lui sont gratuitement mis à disposition

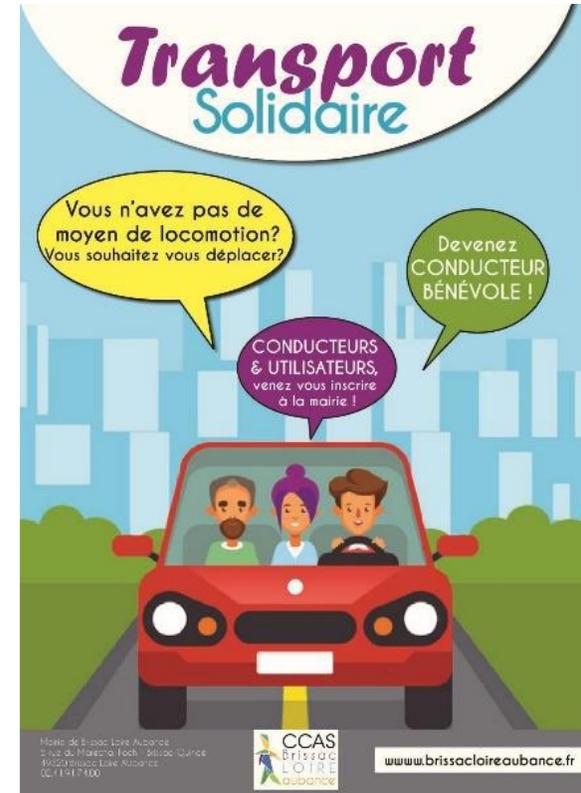
Charge à l'association de vérifier les certificats d'immatriculation, assurance et permis de conduire des conducteurs



Décret en cours
de réécriture...
sans calendrier
de publication

Le cadre législatif du TUS (2/2)

- L'arrêté du 17 octobre 2019
 - Fixe le **plafond** de la participation aux coûts que l'association peut demander, pour chaque déplacement réalisé
 - 32 centimes par kilomètre
 - Précise les **informations** que l'association doit transmettre chaque année à la Préfecture
 - Relatives à l'association (nombre d'adhérents, de bénévoles, de salariés...)
 - Relatives à l'activité (nombre de conducteurs, de bénéficiaires géographiques, de bénéficiaires précaires, nombre de véhicules, règles de prises en charge et montants demandés)
 - Relatives aux trajets (**nombre et distance moyenne**)



présentation

Les services de mobilité solidaire

Jean Robert (expert du Cerema)

Qui peut faire quoi ?

Type de service	TUS	Buurtbus	TAD porté par des associations (L3111-12 CdT)	Service privé réservé à une catégorie d'utilisateurs
Objectif principal	Social / Droit à la mobilité	Desserte de zones peu denses	Desserte de zones peu denses	Social/ Droit à la mobilité
Gouvernance	Association	Association en lien avec AOM et exploitant TC	Association en lien avec AOM	Commune ou établissement public
Financements du service	Collectivités, adhésions...	Collectivités	Collectivités	Collectivité
Coût pour l'utilisateur	0,32 €/km maximum	Tarifification réseau TC	Tarifification réseau TC	Gratuit
Exploitation	Un conducteur bénévole (ou pas) accompagne avec son véhicule (ou un véhicule mis à disposition par l'association) un bénéficiaire faisant partie d'une des catégories listées par décret	Un conducteur bénévole conduit un bus mis à disposition par l'exploitant TC et prend en charge des usagers sur l'itinéraire retenu Hors cadre légal en France	Un conducteur bénévole (ou pas) conduit un véhicule de moins de 8 places mis à disposition par la collectivité ou l'association exploitante et prend en charge des usagers du territoire	Un conducteur conduit un véhicule mis à disposition par la collectivité et prend en charge des usagers issus d'une certaine catégorie d'administrés

Solutions de « dé- mobilités » itinérantes

Épicerie, services publics, maison
médicale...

Services solidaires

Transport d'utilité sociale, garage
solidaire, prêt/location de vélo, de
scooters ou de
voiture, transports de jeunes
travailleurs, TAD porté par des
associations, transport privé...

Partage de la voiture

Auto-stop organisé, autopartage à
prix réduits, partage de véhicule
intergénérationnel

Plateformes de mobilité inclusive

- Accès sur prescription,
diagnostic, suivi,
démarche personnalisée
- Accès à un centre de
ressources, services
proposés à la fois pour les
collectivités et pour
les particuliers
- Animation, information,
sensibilisation

Les aides financières

- Aides à l'achat de vélos
électriques, au passage
du permis
- Micro-crédit de la part des
collectivités



Le site « tous mobiles »

Tous Mobiles

Ouvrons le champ des mobilités

COMPRENDRE ▾ AGIR ▾ HISTOIRES DE MOBILITÉS RESSOURCES

La mobilité solidaire, la mobilité par tous et pour tous

Aujourd'hui plus que jamais, les élus locaux jouent un rôle majeur de cohésion entre citoyens et entre territoires. Dotés du savoir d'usage, en prise directe avec les habitants, les acteurs économiques et sociaux, vous êtes le point d'ancrage d'une mobilité solidaire, répondant aux besoins et aux exigences environnementales. Une nouvelle ère s'ouvre, avec vous : celle de la mobilité par tous et pour tous.

UN CENTRE DE RESSOURCES

<https://tousmobiles-kit.com/>

2.

Collectivités, mobilités solidaires et pérennisation des services

présentation

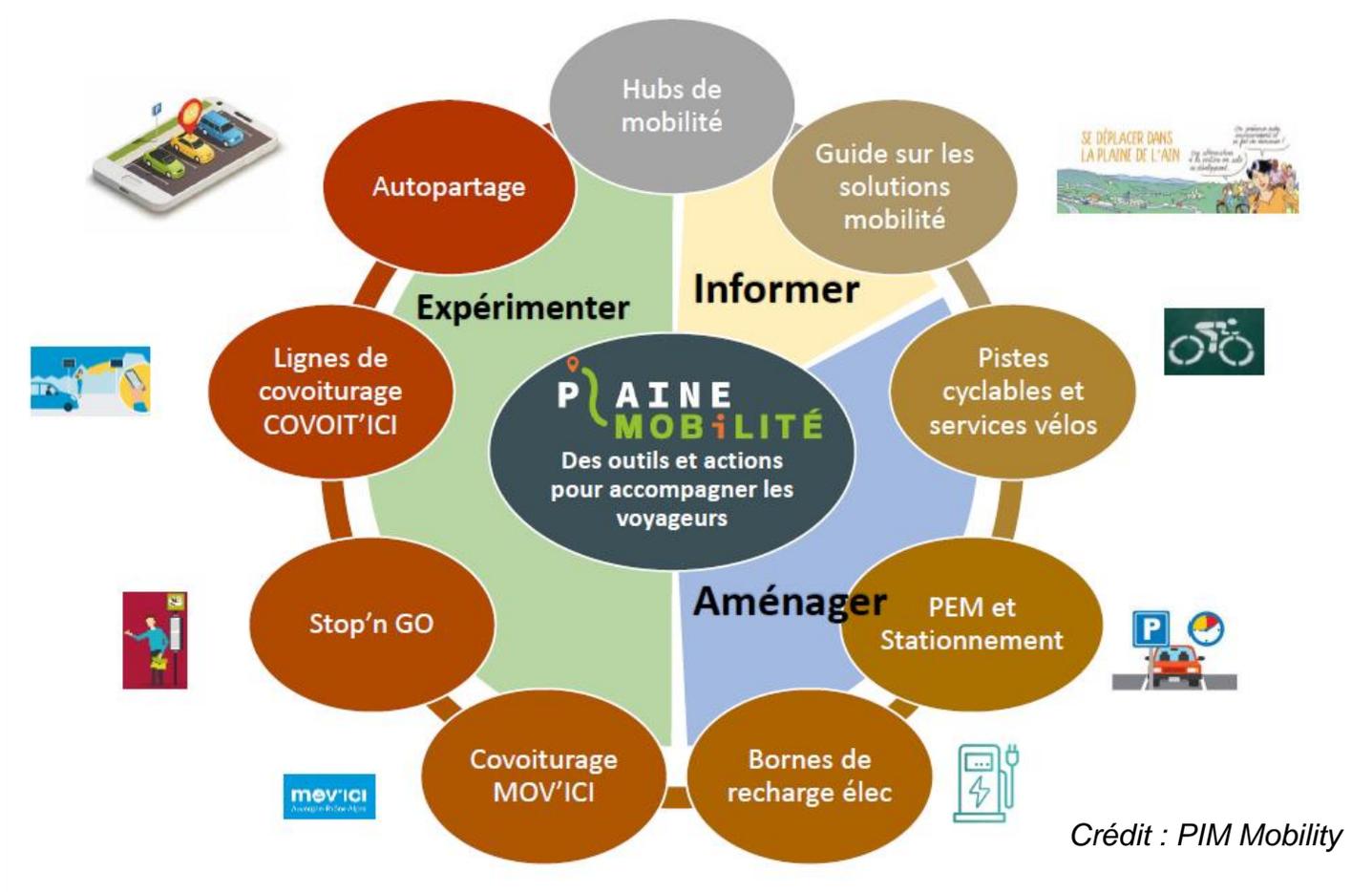
Les autorités organisatrices des mobilités (AOM)

Jean Robert (expert du Cerema)

La compétence « mobilité solidaire »

- La LOM, compétence « mobilité solidaire » pour les AOM :
 - **Organiser** des services de mobilité solidaire ou **contribuer** à ces services quand ils ne sont pas organisés par elle (soit par une collectivité au titre de sa compétence sociale : ex des services de transport organisés par des CCAS, soit par un acteur privé comme un garage solidaire, une association qui met en place du transport d'utilité sociale).
 - **Verser des aides individuelles à la mobilité**, par exemple des aides individuelles à caractère social ou à l'attention de publics résidant dans des secteurs mal desservis. Il peut s'agir par exemple de chèques mobilité, d'aides pour l'achat d'un deux-roues électrique, d'aides pour le passage du permis de conduire...

Stratégie & bouquet de solutions



Pour les collectivités AOM :
il s'agit d'élaborer une **stratégie**
globale d'amélioration des
mobilités,
cohérente avec la politique de
développement et d'aménagement
du territoire,
et offrir un **bouquet** de solutions,
intégrant des solutions solidaires

présentation

T'solid'R

La maison des mobilités du Thouarsais

Laura Brault (chargée de mission - communauté de communes du Thouarsais)

Adeline Jouffriault (référente centre social communal)

PRESENTATION

Laura Brault (CCT)

Chargé de mission mobilité durable

Adeline Jouffriault (CSC)

Référente de la Maison des Mobilités



- Une convention de partenariat
- Un travail transversal (temps de travail en commun) régulier pour développer, analyser et évaluer les actions
- Collaboration sur les projets



LA MAISON DES MOBILITÉS portée par le CSC du Thouarsais

soutenu par son collectif de
partenaires

CSC : centre sociaux culturel

BESOIN DE SE DÉPLACER, DE SE
RENSEIGNER SUR LES DISPOSITIFS
EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE ?

RDV à la Maison des Mobilités
du Centre Socio-Culturel du Thouarsais

CONSEIL EN MOBILITÉ
EN FONCTION DE VOS
BESOINS :

Individuel et collectif
(Conseils à l'achat, éco-conduite,
aides aux permis, itinéraires vélos...)



T'SOLID'R :

Transport basé sur la solidarité
et le volontariat. Un chauffeur
bénévole propose de vous
emmener !

T'SOLID'R

POUR TOUTES QUESTIONS SUR
VOS DÉPLACEMENTS :

- Comm'bus : Transport à la demande
- T'Vélo : Location de vélos et de vélos à assistance électrique
- RDS : Réseau de bus sur le département
- SNCF
- Covoiturage : Où et comment covoiturer en Thouarsais
- Autres dispositifs et demandes...

LA
DES MAISON
MOBILITÉS

Centre Socio-Culturel
21 av. Victor Hugo - Thouars
tél. 05 49 66 76 40

LOCATION SOLIDAIRE :

Parc de véhicules électriques
en location pour la réinsertion
socio-professionnelle
Uniquement sur rdv et sur
prescription.

Contactez nous pour en savoir
plus.



T'SOLID'R

 Déplacez-vous facilement en Thouarsais !



Un dispositif
de **TRANSPORT SOLIDAIRE**
ouvert à tous les habitants
de la Communauté de
Communes du Thouarsais

→ 06 44 23 27 88
www.thouars.csc79.org



OBJECTIFS T'SOLID'R

Ce dispositif ouvert depuis le 1er février 2018 est basé sur la solidarité et le volontariat.

— Développer les échanges et le lien social entre les habitants en complément de l'offre de transport en commun existante (RDS, comm'bus...).

— Limiter l'isolement dû au manque de moyen de transport et apporter un transport à moindre coût.

— Répondre à un besoin de transport sur la CCT.



PRÉMISSE

- Origine de l'idée :
Habitant de la commune nouvelle de Val en Vigne
//
Communauté de Communes du Thouarsais

- Développement à l'échelle de l'ensemble de la CCT
- Cadre : French Mobility (= peu reproductible)

- Les partenaires techniques du projet :





FONCTIONNEMENT

Un service unique sur tout le territoire de la
Communauté de Communes

Un service de dernier recours si aucun autre service de
transport n'existe

Un plafond de ressources pour pouvoir accéder au service

Nbre de personne dans le ménage	RF de référence
1	20 250
2	29 615
3	35 615

Indemnisation du bénévole de 0,35€/km par le bénéficiaire
(pas d'évolution de l'indemnité depuis la création)

MODALITES D'INSCRIPTION

Devenir chauffeur bénévoles



- adhésion annuelle au CSC gratuite
- adhésion au règlement intérieur
- adhésion à la chartes de fonctionnement
- assurance voiture / carte grise
- disponibilités
- 2 temps forts :
 - bilan annuel avec bénévoles et utilisateurs
 - moment d'échange avec les bénévoles afin de créer du lien, temps de formation (accueil du handicap)

Les bénévoles :

50 bénévoles

Homme : 44%

Femme : 56 %

Moyenne d'âge des bénévoles : 59 ans

Une majorité de jeunes retraités : beaucoup d'entre eux évoquent l'envie de rester actif, d'être disponible pour aider les autres.

MODALITES D'INSCRIPTION

Devenir utilisateur



- adhésion annuelle au CSC : 12€ par personne (6€ tarif réduit)
- adhésion règlement intérieur
- adhésion chartes de fonctionnement
- responsabilité civile
- revenu fiscale de référence

Les utilisateurs :

320 utilisateurs

Homme : 28 %

Femme : 72 %

Moyenne d'âge des utilisateurs : 69 ans

La majorité des utilisateurs du service sont des femmes à la retraite, veuves ou en couple.
Le dispositif contribue aussi aux déplacements d'un public plus jeune en recherche d'emploi.

MODALITES

Les trajets



Les trajets s'effectuent sur :

- Le territoire de la Communauté de Communes du Thouarsais
- Dans un rayon de 30 kilomètres du domicile de l'utilisateur.
- Selon la disponibilité des bénévoles
- La demande se fait auprès du CSC du Thouarsais, 3 jours avant par téléphone :
(06 44 23 27 88 / 05 49 66 76 40)

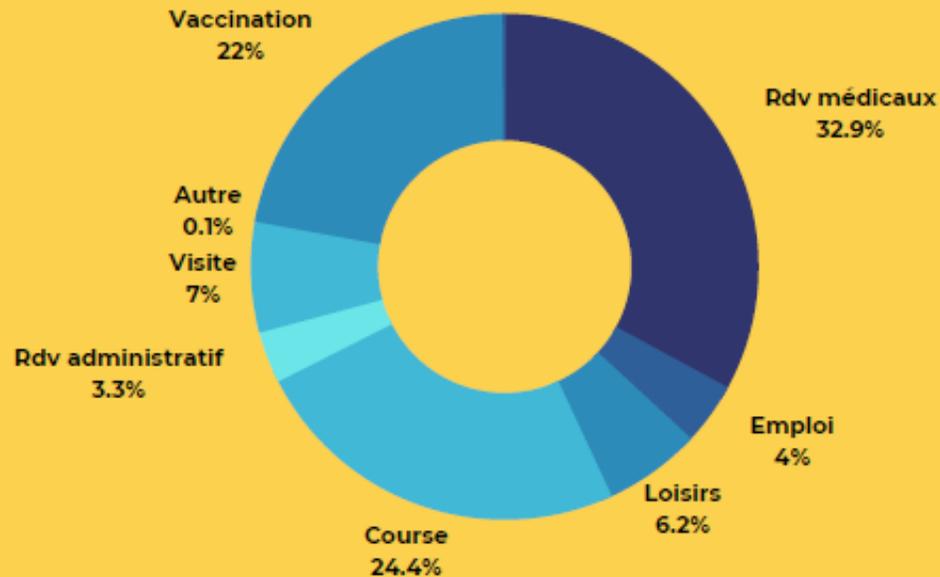
—

- Pas de motifs spécifiques

- Sont exclus :
 - Tous les trajets pris en charge par les caisses d'assurance maladie
 - Tous les trajets pouvant être réalisés par un autre moyen de transport en commun

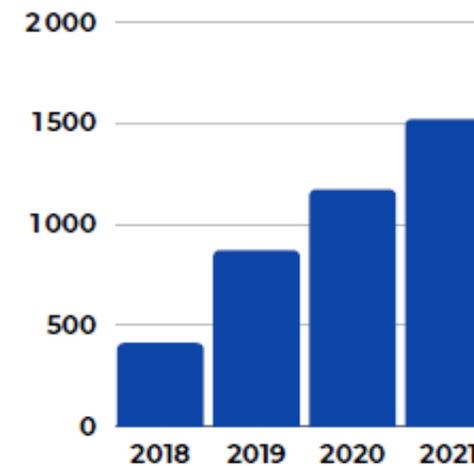
MODALITES

Les destinations



- Nombre de trajets depuis le début de l'année 2021 :
 - moyenne de km par trajet : 25 kms
 - nombre de trajet par mois : 160 en moyenne

- Evolution du nombre de trajet par an depuis la création du dispositif



LES FINANCEMENTS



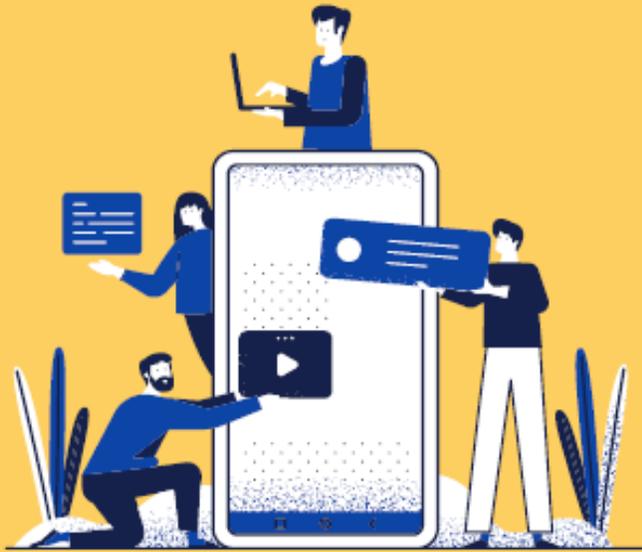
Amorce du projet développement du transport solidaire

- Financement de la CCT : fonctionnement - mi temps
Via l'appel à projet French Mobility
- Subvention de démarrage par la MSA (1 an) = aide au démarrage sur les outils de communication, le matériels...
- Subvention du conseil départemental : ingénierie de projet, PDI insertion professionnel

Depuis la création de la Maison des Mobilités :

- Multiples financements :



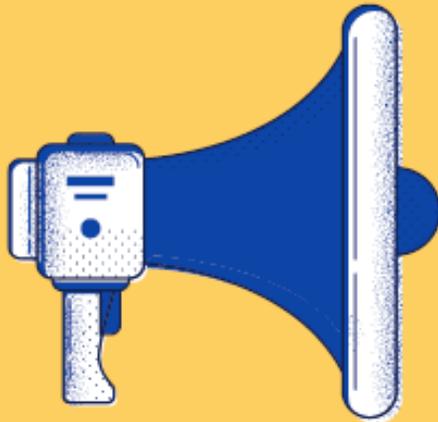


LA COMMUNICATION

- Collectif mobilité : rencontre 2-3 fois par an avec les partenaires du territoire
- La Presse : journaux locaux, site internet, bulletin dans les boîtes aux lettres (petit journaux), réseaux sociaux...
- Les Mairies : au démarrage mise en place de permanence dans les mairies chaque mois pour inscrire les utilisateurs, les bénévoles et créer un espace de rencontre

Le transport solidaire

Un service créateur de lien social :



- Cette solidarité a permis de développer des liens qui continuent en dehors du transport.
- Un accompagnement au-delà du transport : Certains bénéficiaires sont rassurés et choisissent ce dispositif car ils peuvent être aidés par le bénévole avant, pendant et après le trajet (exemple : se repérer dans un service hospitalier, aide pendant les courses...).

échanges

**Quelle collaboration association -
collectivité pour pérenniser les projets ?**

Questions / réponses

- Quel a été le rôle de la collectivité dans l'émergence du projet (en parallèle avec une volonté des habitants) et comment celle-ci suit-elle et évalue t-elle le service aujourd'hui ?
 - Les objectifs sont fixés dans la convention et sont reconduits chaque année : quantité transports, maillage, bénévoles, conducteurs...

L'association est complète entre la collectivité et le porteur du service. Vrai travail en binôme, travail conjoint sur les dispositifs (règlement, etc) et le bilan du service. Un temps mensuel d'échange était effectué au démarrage avec un bilan de l'action. Maintenant, il a lieu un peu moins fréquemment, tous les trimestres environ.
- Y a t-il des difficultés à renouveler les équipes de bénévoles ?
 - Il n'y a pas de turn over des bénévoles. Il y a une équipe de fidèles.

Quelques-uns partent : plutôt ceux qui sont venus de façon transitoire, car en recherche d'emploi et pour garder du lien. Une fois l'emploi retrouvé, ils sont moins disponibles. La fidélisation vient de la façon d'accompagner les bénévoles, avec des contacts téléphoniques réguliers ou via des temps de rencontre (suspendus pendant le covid). Ces rencontres ont lieu une fois par mois dans les mairies afin de connaître les difficultés que les bénévoles peuvent rencontrer et qu'ils n'aient pas l'impression de se sentir seuls.

Questions / réponses

- Avez-vous évalué le nombre de personnes intéressées avant de lancer le TUS ?
 - Non, on savait que quelques habitants étaient moteurs pour une commune. Il s'agit encore de volontés ponctuelles et pas vraiment généralisées. Cela peut donc être considéré comme un peu chanceux au démarrage.
- Le portage par la Communauté de Communes aide-t-il pour trouver des financeurs ?
 - Oui, notamment pour les candidatures d'appels à projets soutenues par la collectivité
- Qui a porté le service au début ?
 - Le Centre Social a mis en place le TUS et continue. Le service s'intègre dans un bouquet de solutions de mobilité.
- Y avait-il déjà offres de services préexistants portées par des associations caritatives ?
 - Non, aujourd'hui ces associations ne portent pas de dispositif en lien avec la mobilité.

3.

Rôle des bénévoles, importance de la communication

présentation



LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES

Les Retz Chauffeurs

Déplacements accompagnés solidaires

Bruno Isaïa (président des Retz Chauffeurs et vice-président de l'UDAMS 44)

Le démarrage du projet de TUS

- Au départ de la démarche de projet, en 2015, deux personnes au pilotage, puis rapidement quatre
- Pour monter le service, les porteurs se sont inspirés de ce qui se faisait ailleurs, avec de l'aide de la part de la MSA et du Conseil Départemental
- Le projet a été monté en 4 mois au bout desquels le 1^{er} accompagnement a eu lieu
- Les 8 maires de la communauté d'agglomération à l'époque ont été rencontrés
- 25 chauffeurs avaient été recrutés
- 600 déplacements sur les 6 premiers mois d'exercice (en 2015)
- Une forte montée en charge : 4 600 accompagnements en 2019 et 5 000 en 2021

Organisation du service

- 1 référent et 1 numéro de téléphone par commune
- Le bénéficiaire appelle, le référent étudie si d'autres solutions existent pour le déplacement considéré, puis, sinon, appelle les chauffeurs. Quand il trouve un chauffeur disponible, il rappelle le bénéficiaire pour le prévenir. Ensuite, le chauffeur rappelle lui-même le bénéficiaire pour bien se mettre d'accord
- La réservation se fait 48 h à l'avance pour avoir le temps
- Il est possible d'avoir plusieurs référents en même temps, car cela demande beaucoup de temps
- Sur certaines communes, il y a 180 accompagnements par mois, donc pour le référent c'est plus qu'un mi-temps, plutôt de l'ordre d'un $\frac{3}{4}$ temps
- 4 référents + 1 contrat aidé, sur Pornic. Le téléphone est donc détenu 1 semaine sur 8 pour les référents bénévoles, qui sont contents de passer le relais !

COMMENT NOUS JOINDRE



LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES

CHAUMES EN RETZ – CHAUVE – SAINT HILAIRE DE CHALEONS
Tel 07 83 98 93 11

LA BERNERIE EN RETZ
Tel 07 83 85 30 12

LES MOUTIERS EN RETZ – VILLENEUVE EN RETZ
Tel 06 31 00 98 55

LA PLAINE SUR MER – PREFAILLES
Tel 07 83 51 03 15

SAINTE MARIE – SAINT MICHEL CHEF CHEF
Tel 07 83 86 01 74

PORNIC CENTRE – SAINTE MARIE – LE CLION
Tel 07 82 21 96 18

PORT SAINT PERE
Tel 07 67 12 91 18

STE PAZANNE
Tel 06 30 36 40 55

ROUANS – CHEIX EN RETZ – VUE
Tel 07 82 57 71 69

Association loi 1901 - 1 bis rue Jean Sarmant, boîte 27, 44210 PORNIC.
Mail : lesretzchauffeurs@gmail.com Site internet : www.retzchauffeurs.fr

Accompagnements

- Il y a une vraie mission d'accompagnement solidaire
- Il est rappelé aux chauffeurs qu'ils doivent traiter le bénéficiaire comme « leur mère ou leur grand-mère » et agir de la même façon
- Plus de 50% des déplacements sont fait pour motifs médicaux et 25% pour aller faire des courses
- L'accompagnement se fait parfois jusque dans les salles d'attente des hôpitaux, les rayons des grandes surfaces, puis par de l'aide à rentrer les courses et se termine souvent par une tasse de café
- Le TUS crée beaucoup de lien social. Par exemple : un chauffeur emmenait un enfant atteint de trisomie dans un hôpital de jour. L'enfant a fait un report affectif du père non présent vers le chauffeur...qui a fini par se marier avec sa mère !

Site internet – partie tout public

- Il s'agit d'un **site interactif, ouvert au public**. On y trouve :
 - Une description du service et à qui il s'adresse (pour qui, pour quoi, quel coût)
 - Les communes concernées
 - Un appel à dons et/ou au bénévolat
 - Les organismes qui apportent une aide : Conseil Départemental (délégation locale), Pornic aggro, l'Europe qui finance la part qui resterait à la charge de l'association sur le contrat aidé
 - La description de l'association : statuts, règlement intérieur, charte bénéficiaire et référent, et chauffeur
 - Un flyer qui explique en résumé les chartes

www.retzchauffeurs.fr

LES RETZ'CHAUFFEURS

Accueil L'association Accès Chauffeurs et Référents Statistiques

LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES

BIENVENUE SUR LE SITE DE
L'ASSOCIATION
LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS
SOLIDAIRES

Les communes concernées

Pornic/Sainte Marie sur mer/Le Clion
- Saint Michel Chef Chef - La Plaine
sur mer - Préfailles - La Bernerie - Les
Moutiers en retz - Chauvé - Chaumes
en Retz - Rouans - Port Saint Père -
Sainte Pazanne - Saint Hilaire de

Créée en 2015 notre association est composée de chauffeurs bénévoles qui mettent leur temps et leur véhicule personnel à la disposition des personnes démunies de moyen de déplacement et n'ayant pas

- Cette partie du site est **réservée aux chauffeurs et référents** (sur mot de passe). Elle contient :
 - **La grille tarifaire** pour calculer rapidement le coût de la participation qu'ils peuvent demander
 - **Le planning de disponibilité**, mais un bénévole peut toujours dire qu'il n'est pas disponible finalement. Les chauffeurs y indiquent leurs périodes d'indisponibilité. Quand il y a une demande de trajet, le référent clique sur la case et fait apparaître les disponibilités spécifiques
 - **Le planning des référents** qui permet aux chauffeurs de savoir qui appeler
 - **Des bordereaux de transport types** et un **formulaire** pour envoyer une version électronique de ce bordereau. En effet, le bénévole doit remettre le bordereau original signé par le bénéficiaire, mais pas au coup par coup, car ils ne sont pas forcément proches de Pornic. En conséquence, les chauffeurs envoient un « bon déplacement » par le formulaire électronique du site. Celui-ci arrive sur un tableau excel, qui permet de suivre globalement l'activité. C'est aussi un grand gain de temps pour le pilotage du projet : en effet quand il y a 5 000 bordereaux à saisir, cela fait beaucoup! Donc chaque chauffeur remplit son bordereau, et cela permet également de faire des statistiques

Ex. fiche gestion des chauffeurs

25	PRENOM	COMMUNE	tel fixe	portable	remarques	07-09	08-09	09-09	10-09	11-09	12-09	
						mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche	
	ALAIN	PORNIC JOSELIERE	07	#####	QUE LE LUNDI							
	RENE	PORNIC MOSSARDIERE		#####								
	YVES	PORNIC CENTRE		01				MAT	AM			
	CHRISTINE	PORNIC SM	47	#####		AM						
	CHANTAL	PORNIC CLION	03	29	appeler sur le portabl en g		MAT					
	Joseph	PORNIC SM	non utilisé	30	PAS:lun.MAT, mer.MAT, jeu AM, ven.AM							
	ISABELLE	PORNIC SM		#####	PANNE VOITURE							
	PATRICK	PORNIC SM		#####	PAS LE LUNDI							
	ALAIN	PORNIC BIROCHERE		#####								
	FRANCIS	PORNIC CENTRE	30	#####								
	SYLVIE	PORNIC SM		#####								
	RODOLPHE	PORNIC SM		#####								

Ex. barème tarifaire

ACCOMPAGNEMENTS SOLIDAIRES LES RETZ'CHAUFFEURS

Participation par km **0,25€**

au 01/06/19

si < 12 kms = **3,00 €**

Kms	Tarif	Kms	Tarif	Kms	Tarif
12	3,00	31	7,75	50	12,50
13	3,25	32	8,00	51	12,75
14	3,50	33	8,25	52	13,00
15	3,75	34	8,50	53	13,25
16	4,00	35	8,75	54	13,50
17	4,25	36	9,00	55	13,75
18	4,50	37	9,25	56	14,00
19	4,75	38	9,50	57	14,25
20	5,00	39	9,75	58	14,50
21	5,25	40	10,00	59	14,75
22	5,50	41	10,25	60	15,00
23	5,75	42	10,50	61	15,25
24	6,00	43	10,75	62	15,50
25	6,25	44	11,00	63	15,75
26	6,50	45	11,25	64	16,00
27	6,75	46	11,50	65	16,25
28	7,00	47	11,75	66	16,50
29	7,25	48	12,00	67	16,75
30	7,50	49	12,25	68	17,00

Un outil très simple mais très utile : utilisé par les chauffeurs, pour leur permettre de déterminer rapidement le tarif du défraiement à demander au bénéficiaire, en fonction de la distance du trajet

- **Communication externe** : beaucoup de communication dans la presse, 3 émissions de télé, radios, passage sur France Inter, contacts avec des journalistes, les référents font des articles dans les journaux locaux. Le Forum des associations est la meilleure solution pour recruter de nouveaux chauffeurs, sur 2/3 jours il est possible d'avoir 35 nouveaux chauffeurs.
- **Communication interne** : les bénévoles peuvent avoir l'impression d'agir de manière solitaire, car l'activité ne les met pas en relation avec les autres chauffeurs. Pour que tout le monde se connaisse et ait un sentiment d'appartenance à l'association, des manifestations sont organisées : organisation de galettes des rois, déjeuners fait par des référents, réunions de temps en temps. Lors du dernier moment commun en date, il y a eu un buffet et une représentation de théâtre. Chaque participant avait un badge avec son nom. L'objectif était toujours de contribuer à créer un esprit associatif.

Assurance et rôle de l'UDAMS 44

- L'association a pris une « **assurance flotte** » afin de couvrir les chauffeurs en déplacement
- Cela coûte cher : 2 200 € la 2e année pour l'assurance « flotte » ou « auto-mission »
- A l'incitation locale de la MSA et en raison de la possibilité d'économie d'échelle, une union départementale des associations de mobilité solidaire a été créée : l'UDAMS 44 qui comptait à sa création en 2017 9 associations adhérentes et dont le premier objet est de mutualiser les assurances
- Le contrat signé via l'UDAMS a ainsi permis : une baisse du prix de l'assurance à 1 800 € avec responsabilité civile des dirigeants (prix pour l'ensemble des 9 associations). Ceci est valable jusqu'à 200 000 km/an. Ce montant kilométrique est dépassé, ce qui amène à un coût payé plus élevé bien entendu (6 700€ pour 32 associations adhérentes à l'UDAMS 44 et plus de 530 000 km/an aujourd'hui)
- Le fait d'être en **fédération** a été un atout pour aller discuter avec les collectivités. Convaincu, le Conseil Départemental prend aujourd'hui en charge toute l'assurance
- 1 200 à 1 500 bénévoles sont concernés. Ils sont couverts par l'assurance UDAMS, tout risque, avec une franchise de 300 € prise en charge par les associations. Les chauffeurs ont le numéro de la compagnie assurance, s'ils ont besoin d'un dépannage. Un modèle de constat amiable, déjà rempli avec les coordonnées de l'assurance et de l'association est également disponible
- Il y a très peu d'accidents en fait, de un seul à 3 incidents par an

échanges

**Comment bien communiquer et fédérer
les bénévoles ?**

Questions / réponses

- Au vu de l'expérience des Retz Chauffeurs, la mise en œuvre d'un service TUS a l'air très simple finalement. Quelles sont les difficultés qui peuvent être rencontrées ?
 - **Trouver des bénévoles**, mais il y a des moyens, le bouche à oreilles fonctionne bien maintenant. Le Forum des associations est un bon moyen pour avoir de nouveaux chauffeurs, sur 2/3 jours, 35 nouveaux chauffeurs
 - **Cibler les bénéficiaires** : plafond de ressources à 1 500 € pour une personne seule, 1 800 à 2 000 € pour un couple. Il est difficile de trouver le juste équilibre et d'arriver à dire non à une personne qui demande un accompagnement
 - **Trouver un chauffeur disponible**. Il y a par exemple une commune où il y a 15 accompagnements à faire par mois et où il n'y a plus qu'un chauffeur. Dans ces cas là, il faut parfois faire appel à un chauffeur d'une commune voisine, mais cela fait plus de km et cela devient alors plus cher pour le bénéficiaire. En effet, ce sont tous les km qui sont comptabilisés, depuis le domicile du chauffeur jusqu'à son retour chez lui. Les bénéficiaires réagissent alors car ce n'est pas toujours le même coût : c'est évidemment moins cher si le chauffeur habite plus près
- Combien de bénéficiaires y a-t-il ?
 - 580 bénéficiaires. Cela fait moins de 1% de la population, c'est assez peu. Il faudrait se faire connaître davantage et arriver autour de 2-3 % de la population, mais il faut aussi rester dans un ordre de grandeur acceptable pour la taille de l'association

Questions / réponses

- Y a t-il eu un diagnostic en amont du projet ?
 - Le projet est parti des restos du cœur qui constataient que certains bénéficiaires de la distribution ne pouvaient pas y accéder. Le secours catholique a également noté que les gens ne pouvaient pas venir aux réunions de convivialité, donc ils ont eu l'idée de monter un service de mobilité mais ils ne pouvaient pas le porter. Il n'y a pas eu d'étude particulière. Au début l'objectif était modeste, puis tout est monté rapidement. Le besoin existe partout, si on apporte une solution, elle va se développer rapidement.

- Comment se faire connaître des bénéficiaires ?
 - Pour la communication vers les bénéficiaires, nous passons par les communes, le CCAS, le CLIC et tous les professionnels du social ou du médical (médecins, infirmiers, etc) qui nous connaissent. Ces personnes nous envoient directement des potentiels bénéficiaires.

4.

Equipe d'accompagnement du Cerema et suites à donner

L'équipe du Cerema mobilisée

Région - Projet	Porteur de projet	Contacts Cerema
AURA – Nyons	Centre social Carrefour des habitants du nyonsais	Marc LANFRANCHI – marc.lanfranchi@cerema.fr
AURA - Die	Espace Social et Culturel du Diois	Marc LANFRANCHI – marc.lanfranchi@cerema.fr
GE - Scherwiller	Emmaüs ETHILOC	Noémie KOCH – noemie.koch@cerema.fr
Normandie - Blangy-sur-Bresle	Association l'Atelier	Quentin ANDRIEUX – quentin.andrieux@cerema.fr
Bretagne – Quimper	MOBIL'EMPLOI	Mathieu BOSSARD – mathieu.bossard@cerema.fr
HdF - Surques	Familles rurales de Surques et environs	Nathalie PITAVAL – nathalie.pitaval@cerema.fr
HdF – F. Maillard - Le Coudray Saint Germer	Centre social rural intercommunal « François Maillard »	Nathalie PITAVAL – nathalie.pitaval@cerema.fr
Nlle Aquitaine - Villeneuve/Lot	MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS	Christophe SIMONET – christophe.simonet@cerema.fr
Occitanie – Monclar de Quercy	CENTRE SOCIAL FAMILLES RURALES MONCLAR	Julien PHILIPOT - Julien.Philipot@cerema.fr
PACA – Château Arnoux	Centre Communal d'Action Sociale de Château-Arnoux St Auban	Mathieu MARECHAL – mathieu.marechal@cerema.fr
CVDL – La Châtre en Berry	Syndicat mixte du Pays de la Châtre en Berry	Véronique SAMUEL – veronique.samuel@cerema.fr

Les suites à donner

- **Accompagnement local à la mise en œuvre des projets**
 - La mise au point du calendrier de définition, de mise en œuvre et d'évaluation des projets a été réalisée conjointement par les porteurs de projets et les équipes du Cerema
 - Dans les prochains mois, les projets vont entrer dans une phase de définition plus précise puis de mise en œuvre. Les équipes du Cerema accompagneront les porteurs sur la gestion de la démarche et la préparation de l'évaluation ainsi que sur des points de mise en œuvre plus ponctuels

- **Mutualisation des accompagnements et capitalisation des enseignements**
 - Les questions et problématiques soulevées par les porteurs de projets seront mutualisées afin d'apporter des réponses qui permettent de bénéficier de l'expérience des autres lauréats ainsi que de services déjà mis en œuvre par ailleurs
 - Un deuxième webinaire sera organisé et portera sur les questionnements les plus fréquents
 - La capitalisation des démarches sera réalisée via la rédaction de fiches-outils répondant à des problématiques critiques identifiées lors des démarches d'accompagnements
 - Un guide de mise en œuvre de service TUS sera également élaboré, comprenant un calendrier des actions à réaliser intégrant les fiches-outils précitées.